

2 Pour une CIVIVA forte

3 Entretien sur #ObjectWarCampaign

6 Première affectation, premier jour

## Le Prix CIVIVA 2022 décerné à la Croix-Rouge

Le 9ème Prix CIVIVA a été remis à la Croix-Rouge suisse (CRS) en l'honneur de ses prestations pendant la pandémie de covid-19 ainsi que dans la prise en charge des personnes fuyant l'Ukraine.

Durant la pandémie de COVID-19, de nombreux civilistes ont accompli plus de 37'000 jours de service sous forme d'affectations d'urgence, en plus des affectations habituelles dans le domaine des soins et de la santé. Fortement mobilisée durant cette crise, les sections cantonales de la Croix-Rouge suisse ont également engagé un nombre de civilistes plus important qu'à l'accoutumée. De même, la Croix-Rouge suisse est fortement engagée, y compris avec des civilistes, pour l'accueil et le soutien aux réfugié·e·s en provenance d'Ukraine. Ceci montre à quel point le service civil est une ressource essentielle en cas de crise.

Mardi 29 novembre, nous étions une vingtaine à nous rendre dans les locaux de la Croix-Rouge suisse à Berne. Pour ouvrir la cérémonie, **Barbara Schmid-Federer**, présidente de la CRS, a prononcé quelques mots de bienvenue. Elle a affirmé : « Les civilistes sont un soutien précieux en temps de catastrophe, mais aussi dans le travail quotidien de la Croix-Rouge suisse. C'est un honneur pour nous que la CRS soit récompensée par le Prix CIVIVA ».

### Interventions d'urgence

Après cet accueil, **Priska Seiler Graf** et **Fabien Fivaz**, coprésidence de CIVIVA, ont brièvement rappelé les missions de la Fédération suisse pour le service civil. Ils ont rappelé, qu'en Suisse, « nous devons nous estimer heureux et heureuses de pouvoir compter sur le service civil. Les interventions d'urgence montrent à quel point un service civil fort et autonome est essentiel. Ce n'est que de cette façon que l'engagement quotidien de la Croix-Rouge



Remise du «Prix CIVIVA»: Barbara Schmid-Federer et Priska Seiler Graf avec le prix, flanqué de (d. g. à. d.) Sabine Ryser, Fabien Fivaz et Lukas Engelberger.

suisse peut être soutenu activement par des civilistes ». Ensuite, **Sabine Ryser**, qui dirige le secteur recherche, sauvetage et aide en cas de catastrophe en Suisse de la CRS, a pris la parole. Elle a appuyé la collaboration fructueuse entre la CRS et les civilistes.

La cérémonie a continué avec un éloge de **Lukas Engelberger**, président de la Conférence des directeur·ice·s cantonaux de la santé. Il a félicité la CRS et a souligné que le service civil joue un rôle fondamental dans les crises en tant que principal outil civil de la Fédération. Pour terminer, la coprésidence de CIVIVA a remis le prix à la

présidente de la CRS ; une pierre gravée « Prix CIVIVA 2022 ». La pierre vient du bord du lac Léman – un endroit symbolique puisque la Croix-Rouge a vu le jour à Genève en 1863.

Un apéritif a suivi, durant lequel les discussions et les rencontres furent passionnantes. Nous remercions la Croix-Rouge pour son accueil ainsi que son engagement avec les civilistes. Une fois encore, il nous a été prouvé que le service civil était essentiel !

Margot Chauderna, Gregor Szyndler

## Editorial

## Pour une CIVIVA forte



Priska Seiler Graf,  
co-présidente  
de CIVIVA.

**Au niveau politique, 2022 n'est pas une bonne année pour les revendications du service civil. Avec la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, il est redevenu «de bon ton» à Berne de dénigrer et**

**d'affaiblir le service civil. La fable des effectifs de l'armée prétendument menacés par le service civil a pris un nouvel élan. Cette évolution n'est pas positive. En été 2020 encore, la révision de la loi sur le service civil était rejetée avec succès au Conseil national. Les mesures en partie chicanières étaient trop transparentes et n'avaient qu'un seul but : rendre plus difficile le passage au service civil pour les membres de l'armée. Mais une solide alliance allant de la gauche au centre s'était clairement rangée derrière le service civil et avait réussi à faire échouer cette mauvaise révision de loi. Malheureusement, il s'agit du passé. Lors de la session d'automne, une motion de l'UDC a été transmise au Conseil national, qui veut justement réintroduire ces mesures insensées, rejetées il y a deux ans. Le centre a basculé. Mais malheureusement, il y a encore plus grave. La Commission de la politique de sécurité du**

**Conseil national a déposé une motion demandant la fusion du service civil et de la protection civile. CIVIVA s'y opposera avec détermination. Contrairement à l'armée, les effectifs de la protection civile posent effectivement problème, mais le service civil ne doit pas pour autant être mélangé avec la protection civile. Il serait dangereux de placer le service civil sous la direction du DDPS, car le service civil doit rester indépendant. Ces deux formes de service ont des objectifs et des structures différents. Alors que la protection civile se prépare à des situations extraordinaires et à des cas extrêmes sur la base d'entraînements, les civilistes effectuent quotidiennement des affectations pour le bien de toute la société et pour la protection de l'environnement. Les membres de la protection civile sont recrutés sur la base de leur aptitude au service, tandis que l'admission au service civil se fait sur la base de l'objection de conscience. Les effectifs parfois trop faibles de la protection civile sont en premier lieu un problème de répartition, qu'il faut résoudre au sein de la protection civile. Fabien Fivaz et moi-même ne ménagerons aucun effort pour faire échouer cette regrettable motion au Conseil national. Mais ce ne sera pas facile. Plus que jamais, CIVIVA doit être forte !**

## Contact

**Genève:** CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, [www.civiva.ch](http://www.civiva.ch)

**Bellinzona:** Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona, Tel.: 091 825 45 77, [www.nonviolenza.ch](http://www.nonviolenza.ch), [info@nonviolenza.ch](mailto:info@nonviolenza.ch).

**Zurich:** détails sous [www.civiva.ch](http://www.civiva.ch).

**La Chaux-de-Fonds:** Consultations (en français et en italien) chez Stefano ([stefano.giamboni@civiva.ch](mailto:stefano.giamboni@civiva.ch))

## Impressum

«Le Monde Civil» numéro de septembre 2022; 49. édition; paraît 4 fois par an.

**Abonnement** annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo».

**Editeur:** CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

**Distribution:** Le Monde Civil, Zurich, [redaction@civiva.ch](mailto:redaction@civiva.ch)

**Rédaction:** Zeno Casella, Margot Chauderna, Nicola Goepfert, Lukas Sägger, Priska Seiler Graf, Mathieu Senn, Gregor Szyndler (rédacteur en chef).

**Collaborations:** Rudi Friedrich, Joshua Devadas, Vasco Ryf.

**Tirage:** 1600 ex.

**Impression:** Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

# Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenues en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: [www.civiva.ch](http://www.civiva.ch)

Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: [secretariat@civiva.ch](mailto:secretariat@civiva.ch)

Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)

Compte pour les dons: CH60 0900 0000 8559 4763 0



## Appel aux dons

Un bulletin de versement accompagne ce numéro du journal «Le Monde Civil». Nous serions ravis de pouvoir compter sur votre soutien financier à l'aide du bulletin de versement. Ensemble nous allons renforcer encore notre engagement en faveur du service civil !

**myclimate**  
shape our future

# Plongé dans les bases légales

Pour *Lukas Sägesser*, il a été difficile d'obtenir une indemnité APG appropriée après sa formation.

Lorsque j'ai terminé mes études en avril, j'ai planifié une affectation de service civil dans la foulée. Beaucoup de civilistes font de même, car le moment est propice : c'est souvent la dernière occasion d'effectuer du service civil sans être absent au travail. De plus, c'est un changement de décor après la formation. Le moment est également intéressant sur le plan financier, car même sans avoir encore travaillé dans la profession apprise, on reçoit une allocation pour perte de gain sur la base du salaire initial habituel dans la profession concernée. Mais comme j'ai pu le constater moi-même, il n'est pas évident que ce dernier point soit appliqué dans la pratique. Mon premier versement d'APG était nettement inférieur à ce que j'avais calculé. Au moment d'ouvrir le décompte, j'ai eu la confirmation que l'on ne m'avait calculé que le montant minimum (62 CHF/jour de service). Pour clarifier la situation, je me suis adressé à Soleure à la caisse de compensation compétente (AKSO). On m'a alors expliqué que dans mon cas, ce n'était pas la formation que je venais d'achever qui était déterminante, mais l'activité accessoire que j'avais exercée jusqu'à six mois avant mon engagement. Avec un temps partiel (40%), qui n'est pas extrapolé à un temps plein dans l'APG, le droit qui en résultait ne s'élevait plus qu'au tarif minimum. Selon l'AKSO, mon travail à côté des études m'enlevait le droit d'obtenir un salaire initial usuel. La gestionnaire du dossier me confia au téléphone que cela

n'avait pas de sens, mais que ma fois, c'était la règle.

## Jusqu'à preuve du contraire ...

Ce qui n'avait pas de sens à première vue, n'en avait pas non plus après un regard plus approfondi. Je me suis plongé dans les bases légales, c'est-à-dire la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG), le règlement sur les allocations pour perte de gain (RAPG) et les directives concernant le régime des APG (DAPG). En voici un résumé : en principe, l'allocation APG s'élève à 80% du revenu manqué. Pour les personnes exerçant une activité lucrative, il s'agit du salaire momentané, ou du dernier salaire mensuel si la personne faisant du service a exercé une activité lucrative au cours des 12 derniers mois. Une formation terminée juste avant le service représente un cas particulier. Jusqu'à preuve du contraire, on suppose alors que la personne aurait accepté un emploi dans la profession apprise. Ni la LAPG, ni la RAPG, ni les DAPG ne prévoient que cette règle ne s'applique pas aux étudiants exerçant une activité accessoire. Cela ne devrait d'ailleurs surprendre personne, puisque personne ne souhaite pénaliser les étudiants qui participent au financement de leur propre formation.

## Refuser les justificatifs demandés

Face à mon interprétation, l'AKSO a maintenu son point de vue et m'a demandé de présenter des preuves concrètes d'un

manque à gagner, notamment des lettres d'entreprises, avec l'affectation comme motif de refus. L'AKSO renversait ainsi la charge de la preuve et posait une exigence dont elle savait que je ne pouvais pas la satisfaire, car au moment de rédiger des candidatures, mon affectation était organisée depuis longtemps.

## Refusé de fournir les justificatifs

J'ai alors refusé de fournir les justificatifs demandés, en invoquant la charge de la preuve, et je leur ai demandé de formuler une décision susceptible d'être contestée. Ce dernier courriel, je l'ai adressé en CC au service cantonal supérieur. Je ne saurais probablement jamais si cela a eu une quelconque influence. Toujours est-il qu'à peine deux semaines plus tard, je recevais une lettre dans laquelle l'AKSO m'attribuait un salaire initial approprié, sans faire référence à l'échange précédent.

L'allocation pour perte de gain est réglementée au niveau fédéral. Mais elle est mise en œuvre par les cantons. Son interprétation peut donc varier considérablement dans la pratique. Lorsque, comme dans ce cas, les règles sont interprétées de telle manière que selon moi, elles s'opposent manifestement à leur propre sens et finalité, cela crée un malaise. L'indemnisation d'un civiliste ne devrait pas dépendre de sa connaissance des bases légales.

**Conseil:** Pour tout problème et sujets lié au service civil, contactez conseil@civiva.ch.

# #ObjectWarCampaign

Entretien avec *Rudi Friedrich* de l'#ObjectWarCampaign. L'interview est menée par *Gregor Szyndler*.

## Quels sont les objectifs de votre campagne ?

Avec la campagne, nous nous engageons auprès de l'Union européenne pour que les déserteurs et les objecteurs de conscience de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine obtiennent la protection nécessaire. Nous portons cette revendication avec près de 100 organisations de 20 pays. Dans les trois pays cités, des dizaines de milliers de personnes refusent de participer à la guerre. Il faut se rendre compte que la désertion, le refus et l'insubordination représentent une part significative de la résistance à la guerre. Ce sont des actes d'autodétermination et d'humanité. Les déserteurs et les objecteurs

de conscience sont du sable dans les rouages de la machinerie de guerre, et il faut les soutenir. On peut le faire grâce à la campagne via [www.Connection-eV.org](http://www.Connection-eV.org). Nous récoltons des signatures que nous voulons remettre à la Commission européenne en mars 2023. Nous attirons ainsi l'attention sur le fait qu'en dehors des discours bienveillants pour les déserteurs et les objecteurs de conscience de Russie, ceux-ci n'ont guère de soutien réel. Peu d'entre eux peuvent atteindre l'Europe occidentale, et dans de nombreux pays il n'est absolument pas clair s'ils obtiennent l'asile.

## Combien de soldats ukrainiens, russes et biélorusses ont déjà déserté ?

Nous estimons que 150'000 hommes en âge de faire leur service militaire ont quitté la Russie. Ils ont surtout fui vers les pays voisins du sud, le Kazakhstan, l'Arménie, la Géorgie, la Turquie. Dans certains de ces pays, leur statut est très incertain. En Biélorussie, l'organisation Nash Dom avait très tôt appelé au refus. Quelque 22'000 hommes biélorusses ont alors fui vers la Lituanie et la Géorgie. Il y a quelques semaines, nous avons analysé les statistiques du HCR et constaté avec étonnement qu'en Ukraine, probablement plus de 140'000 hommes menacés d'être recrutés avaient quitté le pays.

Suite à la p. 5

# Civilistes contre le loup ?

**vasco Ryf** est agriculteur dans les Centovalli. Cet été, le loup a attaqué à de nombreux animaux au Tessin. Quel est le rapport entre cette situation et le service civil ? **Zeno Casella** a posé la question à **vasco Ryf**.

**L'été a été «chaud» pour les agriculteurs tessinois, non seulement en raison des températures anormales et de la forte sécheresse, mais aussi en raison de la cohabitation de plus en plus difficile avec le loup. Comment avez-vous vécu cette saison ?**

Si, jusqu'en 2020, la saison agricole d'été dans les Alpes était la période de «libération» tant attendue (tant pour le bien-être des animaux que pour l'agriculteur qui pouvait se charger de la fenaison), c'est aujourd'hui tout le contraire : elle est devenue la période des soucis. Le loup est en effet de plus en plus présent, rusé et imprévisible ; il est donc de plus en plus compliqué de trouver des solutions efficaces et pas trop coûteuses.

**Quelles mesures avez-vous prises pour protéger les troupeaux ? Comment le service civil aurait-il pu vous aider à cet égard ?**

On commence par les mesures les plus simples (comme les équiper d'un GPS pour pouvoir les localiser à tout moment), puis

on passe aux mesures de confinement (clôtures de nuit, pâturages délimités) et enfin aux mesures plus exigeantes (mais plus efficaces) de surveillance par des chiens et/ou des bergers. Pour ces derniers, il est de plus en plus difficile de trouver à la fois du personnel formé et motivé et des chiens entraînés à la protection des troupeaux. Et si, avec des efforts et de la chance, on peut les trouver, c'est un investissement financier que seules les grandes (ou moyennes) entreprises peuvent se permettre. L'emploi d'un civiliste pour les mesures de confinement et de surveillance serait providentiel. Pensez par exemple à la construction de clôtures, à la garde de chiens et à la surveillance du troupeau.

**Quelles difficultés avez-vous pour employer des civilistes à cette fin ?**

Actuellement, la situation ne permet pas aux exploitations qui n'ont pas fait de demande avant 2019 d'employer des civilistes. De nombreuses jeunes entreprises sont donc empêchées de les employer, ce qui est illogique et injuste si

l'on pense qu'il existe des associations qui en emploient des dizaines dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture. Un obstacle psychologique pour le civiliste employé dans ce domaine pourrait être celui de la responsabilité : puisque la vie du bétail d'un autre propriétaire est en jeu, il est vraiment essentiel de discuter et de se mettre d'accord au préalable en cas d'événements extrêmes et imprévisibles (il n'y aura jamais de sécurité à 100 % !).

**Si vous deviez faire un appel à l'adresse de l'Office du service civil et de la Berne fédérale, que demanderiez-vous pour soutenir votre activité ?**

Si nous tenons à nos Alpes, qui offrent un paysage d'une extraordinaire diversité, une biodiversité exceptionnelle et surtout génèrent (par exemple) un excellent fromage, nous devons soutenir les agriculteurs face à un nouveau problème ! Les civilistes auraient alors une occasion saine, unique et importante de se rapprocher d'une réalité qui ne peut être pleinement comprise qu'en l'expérimentant directement.

## EA: Se rendre visible

**Comment les EA peuvent-ils attirer des civilistes ? Joshua Devada, co-fondateur de MyZivi, donne des conseils.**

Chaque année, près de 50'000 civilistes postulent pour 17'000 affectations proposées par 5000 établissements d'affectation (EA). Il y a trop peu de civilistes et trop d'EA. Pour recruter des civilistes, il est important que les EA utilisent leurs ressources de manière ciblée. L'objectif de toutes ces mesures est que les EA soient vus par davantage de civilistes et soient perçus comme des établissements d'affectation attrayants.

Le portail **E-ZIVI** permet aux EA de marquer les affectations comme «urgentes». Mais comme de nombreux établissements le font régulièrement, on descend rapidement dans la liste des urgences.

Des plateformes comme **Tutti.ch** ont un marché de l'emploi où les affectations de civilistes peuvent également être publiées – **Jobs.ch** propose des annonces gratuites – tout comme diverses «**places de marché**» d'universités et de hautes écoles. Enfin, notre plateforme **MyZivi.ch** propose également un portail d'emploi spécialisé pour les civilistes.

Les affectations de civilistes devraient aussi être publiées régulièrement sur les propres canaux de **médias sociaux**. Il vaut la peine pour les EA de publier une fois toutes les deux semaines un post sur les **affectations de civilistes actuellement ouvertes**. Et sur le propre site web de l'EA, il faudrait également créer une page qui donne des informations générales sur les affectations de civilistes auprès.

Le **cahier des charges** ne peut pas être adapté dans E-ZIVI. Sur les autres canaux, le cahier des charges devrait être rendu plus agréable. Au lieu de points isolés, il faudrait utiliser des phrases entières. Un petit aperçu du travail quotidien et de l'EA peut donner une image positive au civiliste.

Le processus de recrutement devrait être **aussi simple que possible**. Dans la mesure du possible, il ne faut pas demander de CV ni de lettre de motivation. Il est utile d'avoir un processus de recrutement simple, rapide et sans complications. La rapidité avec laquelle on répond aux demandes des

civilistes potentiels est également un facteur critique.

Organisez une **journée d'introduction** et accueillez les nouveaux civilistes. Un civiliste qui se sent bien accueilli recommandera son affectation à d'autres civilistes et reviendra l'année suivante.

Organisez un **entretien final** avec chaque civiliste – cela vous permettra d'apprendre comment mieux structurer l'affectation. De plus, c'est l'occasion de **planifier une affectation potentielle pour l'année prochaine**. Les civilistes qui ont fait une bonne affectation reviendront volontiers chez vous. Par exemple, une **newsletter** pour les civilistes les tiendra au chaud jusqu'à ce qu'ils reviennent. Utilisez également Whatsapp ou SendinBlue pour rester en contact avec vos civilistes.

**Planifiez suffisamment tôt** les affectations pour l'année prochaine. Vous pourrez ainsi prendre rapidement des mesures supplémentaires au cas où vous ne trouveriez pas de civilistes.

## La CPS-N veut abolir le service civil

La Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) se penche actuellement sur deux rapports du Conseil fédéral concernant l'alimentation de l'armée et de la protection civile. Afin de garantir les effectifs de la protection civile, la commission demande maintenant, par le biais d'une motion, que le service civil soit intégré à la protection civile. La Fédération suisse du service civil CIVIVA s'oppose fermement à une fusion des deux types de service. Les rapports estiment que les effectifs trop faibles de la protection civile sont dus à des changements structurels internes et à la révision de la loi. Malgré cela, des mesures possibles dans le cadre légal ne doivent pas être prises. La CPS-N demande au contraire que le service civil soit intégré à la protection civile au sein du DDPS. CIVIVA s'oppose fermement à ce projet. «Placer le service civil sous la direction du DDPS est un projet compliqué et dangereux. Le service civil doit rester indépendant. Les deux formes de service ont des finalités et des structures différentes», déclare *Priska Seiler Graf*, coprésidente de CIVIVA. Il ne faut pas tout mélanger : le service civil n'est pas le service

dans la protection civile. Alors que la protection civile se prépare à des situations exceptionnelles et à des cas extrêmes par des exercices, les civilistes effectuent quotidiennement des affectations pour le bien de toute la société et pour la protection de l'environnement. Les membres de la protection civile sont recrutés sur la base de leur aptitude au service, tandis que l'admission au service civil se fait sur la base de l'objection de conscience. CIVIVA ne voit aucun avantage à fusionner les deux formes de service. Contrairement au service civil organisé au niveau national, la protection civile est réglementée au niveau cantonal et organisée au niveau régional. Il existe des régions avec de très grandes capacités inutilisées – raison pour laquelle on ne peut pas parler d'un problème fondamental d'effectifs. Fabien Fivaz, co-président de CIVIVA, constate donc : «Nous pouvons à la rigueur considérer un problème de répartition dans la protection civile. La protection civile devrait mettre son énergie dans la collaboration entre les régions au lieu de s'attaquer au service civil qui a fait ses preuves».

## Suite de la p. 3

Un vote avec les pieds, qui montre que même en Ukraine, le soutien à la guerre n'est pas aussi grand que le laissent croire les médias.

### Comment se porte le droit à l'objection de conscience à travers l'Europe ?

Dans de nombreux pays du Conseil de l'Europe, il existe un droit à l'objection de conscience, mais pas en Azerbaïdjan, en Turquie et maintenant en Ukraine. En réalité, nous devons constater que dans la plupart des pays, ce droit est refusé aux soldats et aux réservistes. En cas de guerre, ces derniers peuvent donc être appelés sous les drapeaux. Dès le début de la guerre, l'Ukraine a suspendu la loi sur l'objection de conscience, qui était déjà restrictive. Certains objecteurs ont déjà été condamnés à plusieurs années de prison. Et il est de plus en plus question de réintroduire le service militaire obligatoire. La guerre en Ukraine provoque donc une forte militarisation aussi dans les pays d'Europe occidentale, une évolution inquiétante.

## Ukraine : objecteur de conscience condamné à un an d'emprisonnement

L'homme a été condamné à un an de prison en vertu de l'article 336 du code pénal ukrainien («refus du service militaire pendant la mobilisation»). Il ne peut pas s'engager dans l'armée en raison de sa religion et voulait effectuer un service de remplacement. Selon le

Mouvement pacifiste ukrainien, 4 autres jugements sont connus : les peines vont de 3 à 4 ans (avec sursis). Connection e.V. demande à l'Ukraine de reconnaître le droit humain à l'objection de conscience. Lettre de protestation : [www.connection-ev.org](http://www.connection-ev.org). (gs)

## Publicité

### Zivildienst Natur und Landschaft Region Luzern

Wir suchen für 2023 Zivis für den Einsatz in der Landschaftspflege. Du bist in Naturschutzgebieten tätig, entfernst invasive Neophyten und erledigst Pflege-, Mäh- und Rodungsarbeiten. Hast du Lust auf:

- eine sinnvolle Tätigkeit bei Sonne und Regen
- tatkräftiges Zupacken
- draussen sein in der freien Natur
- Kennenlernen der Naturschutzgebiete in den Kantonen Luzern und Nidwalden
- Teamarbeit mit motivierten Kollegen
- einen kurzen oder langen Einsatz im Zeitraum von Mai bis November 2023?

*Wir freuen uns, dich kennenzulernen!*

Kontakt und Information:

**[www.umsicht.ch](http://www.umsicht.ch)**  
**[peter.bruendler@umsicht.ch](mailto:peter.bruendler@umsicht.ch)**  
**041 524 00 56 direkt**

## Brève

### « Assistance ambulatoire »

Le Conseil fédéral a prolongé de 6 mois la durée de validité de l'ordonnance permettant d'organiser des affectations de service civil dans le projet pilote « Assistance ambulatoire ». Des affectations pilotes pourront ainsi être menées jusqu'au 30 juin 2023, ce qui permettra de porter leur nombre à une centaine et de disposer ainsi d'une base suffisante à l'évaluation. Il ne sera pas possible d'atteindre d'ici fin 2022 le nombre d'affectations pilotes souhaité pour le projet, puisque les civilistes intéressés par le projet et disposant des aptitudes nécessaires ont été affectés en priorité à la maîtrise de la pandémie de COVID-19 et à l'accompagnement des personnes réfugiées. La prolongation vise à fournir un volume de données plus représentatif pour l'évaluation du projet, comme le prévoit l'ordonnance sur les affectations pilotes. Dans le cadre du projet pilote, des civilistes apportent un soutien à domicile aux personnes nécessitant une prise en charge et à leurs proches. Ces affectations sont encadrées par des établissements d'affectation dans toute la Suisse. ([zivi.admin.ch/red](http://zivi.admin.ch/red))

### Les images de la guerre en Ukraine nous parviennent également via les médias sociaux. Comment cela agit-il sur la perception de la guerre ?

Les médias véhiculent l'image qu'une guerre doit être menée avec succès. On oublie complètement ce que signifie la guerre : destruction de villes entières, déplacements de populations, militarisation de la société, destruction des structures civiles, règne de la violence. Souvent, on oublie aussi que de nombreux hommes qui ont fait la guerre reviennent traumatisés, ce qui constitue une hypothèque importante pour l'après-guerre.

### Dès qu'il est fait référence à la guerre en Ukraine, beaucoup de discussions se durcissent. Que peut-on faire pour calmer le jeu ?

Actuellement, je constate que la guerre est entretenue de tous côtés. C'est extrêmement dangereux. Une escalade de la violence peut avoir des conséquences imprévisibles. Cela doit être évité à tout prix. Il faut donc absolument des scénarios de sortie de cette guerre. Je pense que les objecteurs de conscience et les déserteurs, quel que soit leur pays d'origine, nous montrent de manière tout à fait exemplaire et très personnelle qu'il existe une autre voie, en dehors de la spirale de la violence. C'est pourquoi il me tient tant à cœur de les soutenir, chacun dans sa situation individuelle. Ce sont eux qui peuvent montrer des alternatives, même après une guerre.

Antenne Romande

Nicola Goepfert quitte son poste de Secrétaire général de CIVIVA

# Première affectation Arguments et efforts de persuasion

Il fait encore nuit et il pleut ... ce premier réveil à 7 heures met définitivement fin à la douce insouciance des vacances. C'est avec un mélange d'appréhension et d'excitation que je me dirige vers les locaux des ateliers de la Gérine à Marly pour commencer mon service civil. C'est une expérience nouvelle dans tous les sens du terme. Première affectation, premier boulot à temps plein et premier travail avec des personnes en situation de handicap. Mais le service civil, ça fait aussi un moment que j'y pense. Je sais depuis toujours que je veux le faire, mais depuis quelques mois, il est devenu vachement plus concret. Recrutement, recherche de l'affectation, intégration du comité de la CIVIVA, semaine de formation ... Je suis donc heureux d'enfin le commencer, ce fameux service !

Ma journée commence officiellement à 7h30, quand je dois voir mon responsable d'affectation. Après m'avoir fait signer quelques documents, il prend d'abord le temps de m'expliquer le fonctionnement de l'atelier et de me montrer l'établissement, chambre y comprise. Autre nouveauté de cette affectation, je vais loger au foyer de l'institution. Le fait de dormir sur son lieu de travail est un véritable luxe question heure de réveil !

## Les blagues fusent

Après la pause de midi (où je découvre que le repas servi aux civilistes est très correct), les deux moniteurs avec qui je vais travailler viennent me chercher et me présentent aux différents collaborateurs. L'ambiance dans l'atelier est plutôt détendue, et les blagues fusent entre les membres de l'équipe.

Ma première tâche de civiliste m'attend ensuite : contrôler l'étiquetage sur des produits d'une chaîne de magasins. Au cours de la semaine, les travaux vont être assez variés, passant des pièces d'une machine de fitness à des panettones. Mais mon rôle sera souvent le même, à savoir contrôler les produits finis et aider les collaborateurs dans leurs tâches. Si cette première journée sera assez intense, le reste de la semaine va passer très vite. Il est assez rassurant au bout de quelques jours à peine de se sentir intégré à l'équipe et de connaître un peu son travail. Je me réjouis des six mois restants !

Mathieu Senn, comité de CIVIVA

## Tu es secrétaire général de CIVIVA depuis presque huit ans. Quel a été ton plus grand défi ?

Le fait que le service civil soit si profondément ancré dans la société et qu'il soit très apprécié, mais qu'au Parlement, beaucoup de personnes vivent à une autre époque. La plupart des opposants au service civil sont des bourgeois issus du monde militaire. Il était donc souvent difficile de les contrer en restant rationnel, et avec des arguments étayés.

## Quelle a été la revendication anti-service civil la plus choquante à laquelle tu as été confronté pendant toutes ces années ?

A côté de nombreuses expériences positives, je trouve effrayant qu'il y ait encore en 2022 des gens qui travaillent à la réintroduction de l'examen de conscience. Mais j'ai également été très choqué par la dernière demande de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national. Elle équivalait à une suppression du service civil.

## Est-ce que quelque chose t'a aidé à parer de telles attaques ?

Oui, il a toujours été rassurant de constater que lus attentivement, les faits et les rapports sur le service civil résistaient aux attaques. D'un autre côté, il a été difficile d'expliquer à des personnes qui ne sont pas aussi profondément impliquées dans les questions liées au service civil ou au système de l'obligation de servir, par exemple les astuces de l'armée pour calculer ses effectifs à la baisse. Faire comprendre de manière claire un système aussi complexe que l'obligation de servir est vraiment un défi.

## Tu as représenté CIVIVA et le service civil sur des podiums ou dans des commissions, etc. Peux-tu nous raconter une expérience particulièrement marquante ?

(Rires.) Oh oui. Tout récemment, j'étais à la Commission de la politique de sécurité du Conseil national. C'était peut-être l'aboutissement de mes 7,5 années de lobbying ! J'étais assis avec des représentants des employeurs, de la Société des officiers, de la Fédération de la protection civile et de la Conférence des directeurs militaires, et je représentais le service civil.

## Que penses-tu de la motion du CPS-N adoptée après cette séance et qui demande l'intégration du service civil dans la protection civile ?

C'était un exercice spontané et très surprenant. De toute façon, le Conseil fédéral examine actuellement ce modèle ! Cela me semble hâtif et irréfléchi, selon la devise : l'essentiel est de nuire au service civil.

## Que doit faire CIVIVA pour empêcher la mise en œuvre de telles demandes ?

Jusqu'à présent, nous avons heureusement toujours réussi grâce à des arguments rationnels et à un bon travail de persuasion. Même si ce n'est qu'au moment du vote final, avant l'adoption d'une nouvelle loi. C'est ce qui s'est passé en juin 2020, lorsque le Parlement a failli décider d'un durcissement massif du service civil.

## Chez CIVIVA, tu répondais aussi aux questions de la presse : as-tu souvent dû expliquer la différence entre le service civil et la protection civile ?

Je n'ai pas dû l'expliquer seulement aux journalistes, mais aussi lors de tables rondes et même, en son temps, dans le cadre du «groupe de travail sur le système de l'obligation de servir». Même là, j'ai toujours dû expliquer des choses fondamentales : que la preuve par l'acte est une punition pour le conflit de conscience, et non une «compensation» pour le service civil prétendument trop «léger». Beaucoup d'opposants au service civil disent : «Tu peux choisir librement !» Non, tu ne peux pas ! Tu peux seulement choisir librement d'être pénalisé pour ton conflit de conscience avec un facteur 1,5, une période pendant laquelle tu manqueras au travail, dans la famille ou aux études.

## Comment as-tu vécu la collaboration avec l'Office fédéral du service civil ?

J'ai parfois souhaité qu'il soutienne publiquement le service civil de manière plus affirmée. Après tout, la révision de la LSC, rejetée en 2020, venait directement de l'Office fédéral et avait pour but d'affaiblir le service civil et d'introduire des inégalités de droit. Sur le plan personnel, nous avons toujours eu de bons échanges et avons toujours pu parler ouvertement. Mais en matière de contenus, les choses sont devenues plus difficiles au fil des années.

## Cher Nicola, je te souhaite beaucoup de bonheur et de satisfaction pour la suite, et te remercie pour ton formidable travail et ton engagement !

Questions posées par Gregor Szyndler.